ONE EXPERIENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

Sommaire

Rapport de Gestion 2018

Comptes Consolidés 2018

Comptes Sociaux 2018

Conventions Réglementées 2018

ONE EXPERIENCE

Rapport de Gestion 2018

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 6.239.344 €

Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 de la société ONE EXPERIENCE (la « **Société** »), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et (iv), de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous donner des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et sur l'activité de la Société.

1– Activité du Groupe

Le Groupe ONE EXPERIENCE conjugue savoir-faire dans la mise en avant d'une offre événementielle privé et corporate de qualité et développement patrimonial au travers de la gestion dynamique d'actifs fonciers.

2018 a été la première année complète d'exercice suite à l'acquisition en 2017 de 3 sociétés détenant chacune un bien d'exception (SCI La Bouleaunière, SCI Les Terrasses du Mont Blanc

et Jafo Maritime). Le Groupe ONE EXPERIENCE poursuit son développement afin d'étoffer son offre événementielle privée et corporate.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe va poursuivre le développement de ses lieux et la commercialisation d'évènements auprès d'une clientèle plus large.

- Evènements significatifs de l'exercice

Néant.

- Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a engagé aucune démarche en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

- Prises de participations significatives dans les sociétés ayant leur siège social en France ou prises de contrôle de telles sociétés intervenues au cours de l'exercice

Néant.

- Création de sociétés filiales ayant leur siège social en France

Néant.

- Evénements intervenus depuis la clôture

  - *Augmentation de capital*

Le Conseil d'Administration de ONE EXPERIENCE en date du 25 mars 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par placement privée au profit d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.225–136–3° du Code de Commerce décidée par le Conseil d'Administration en date du 18 février 2019 par création et émission de 365.625 actions nouvelles au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et en 0,60 € de prime d'émission soit un montant total de 585.000 €.

  - *Acquisition Fonds de commerce*

ONE EXPERIENCE a acquis en date du 1er avril 2019 le fonds de commerce du chalet hôtel les RHODOS pour un montant total de 450 k€.

  - *Création de filiales*

Dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce susvisée, ONE EXPERIENCE a procédé à la création de deux filiales :

- La société ONE EXPERIENCE HOTELS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est immatriculé sous le numéro unique 849.492.244 RCS NANTERRE.
- La société RHODOS, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social est immatriculé sous le numéro unique 849.449.947 RCS NANTERRE.

- Indication sur l'utilisation des instruments financiers

ONE EXPERIENCE n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Néant.

2 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 € contre 54.779 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 39.915 € contre 85.135 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (39.914) € contre (28.928€) pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 1.471 € des produits et frais financiers, il s'établit à un solde de (41.385€) contre un solde de (29.379 €) pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (3.000 €), l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par une perte de (44.385€) contre une perte de (106.828€) pour l'exercice précédent.

Monsieur le Président prend la parole et expose au Conseil les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'exploitation sociale pendant l'exercice écoulé et les perspectives présentes.

L'exercice clos au 31 décembre 2018 fait apparaître une perte de (44.385€) €.

3- Présentation des comptes – Méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous précisions qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

4 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (44.385€) €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- au compte "report à nouveau" pour (44.385 €) €
Dont le solde s'établit à 155.930 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des deux précédents premiers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

5 - Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					5
Montant total des factures concernées (TTC)	4.603 €	2.799€	0€	10.969€	18.370€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	9%	6%	0%	23%	38%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	*délai légal*				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					0
Montant total des factures concernées (TTC)	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	*délai légal*				

6 – Tableau des résultats des exercices clos depuis la constitution de la société

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des exercices clos depuis la constitution de la Société figure en **Annexe 1.**

7 – Evolution du titre admis sur le marché EURONEXT ACCESS™ au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2018, le cours de l'action s'établissait à 3,10 €, soit une capitalisation boursière de 18 M€.

Ci-dessous est présentée l'évolution du cours de l'action ONE EXPERIENCE durant l'exercice 2018.

Evolution du cours de l'action et des volumes de titres échangés – Source : Euronext

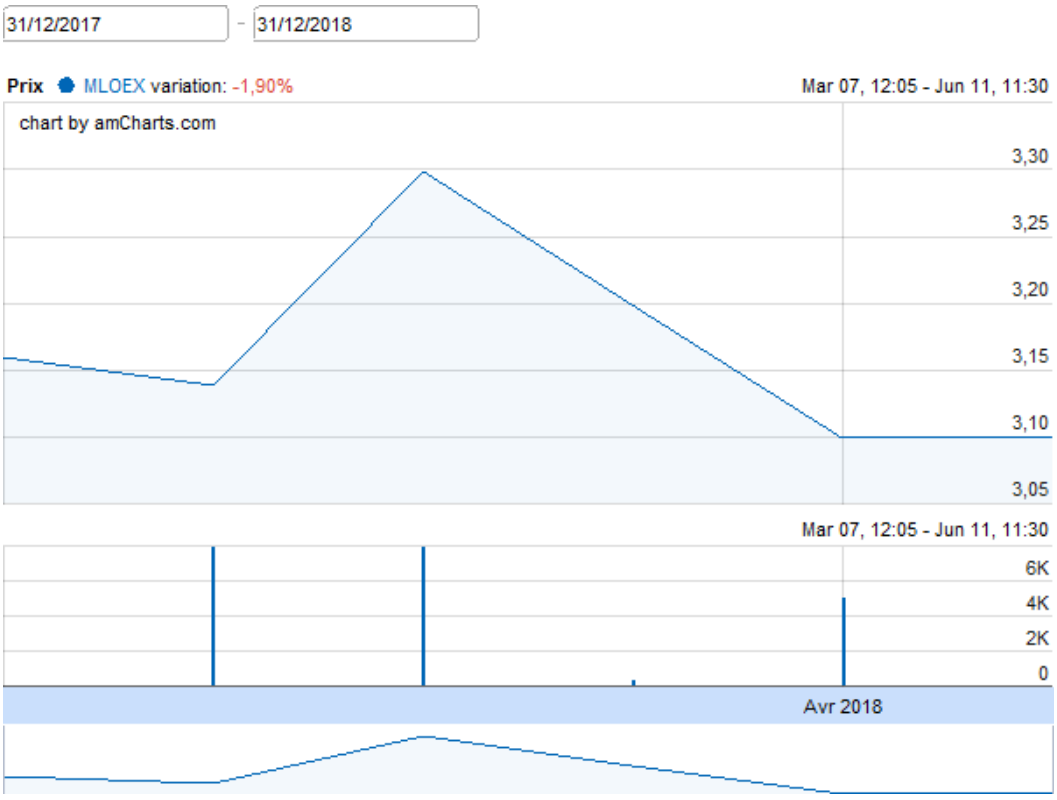

8 – Situation des filiales et participations au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, votre Société détenait directement :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE FACTORY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro

unique 831 284 849 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 788.607 € et un résultat net de (341.013) €.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société SCI LA BOULEAUNIERE, société civile immobilière au capital de 2.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 821 749 926 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 120.000 € et un résultat net de 28.846 €.
- 100 % du capital et des droits de vote de la société SCI LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819.676.123 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 180.000 € et un résultat net de (2.763) €.
- 100 % du capital et des droits de vote de la société JAFO MARITIME, société à responsabilité limitée au capital de 7.622 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 180.000 € et un résultat net de 102.574 €.

9– Situation des succursales au 31 décembre 2018

Néant.

10 - Aliénations et participations croisées

Néant.

11 - Répartition du capital de la Société

Vous trouverez ci-dessous une répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018 :

Associés	Nombre de titres	% du capital
Gilles ENGUEHARD	726 805	12,37%
ROSHEART	245 593	4,18%
CTB	3 289 273	56,00%
Olivier Guillo	302 200	5,14%
Vincent BERGER	203 372	3,46%
Autres	1 106 476	18,84%
TOTAL	**5 873 719**	**100,00%**

Par application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes

(15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), du tiers (33,33 %), de la moitié (50 %), des deux tiers (66 ,66 %), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (31 décembre 2018) est indiqué dans le tableau précédent

12 - BSPCE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2017, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale en date du 24 juin 2017 a émis et attribué un total de 125.000 BSPCE à M. Edouard MASSEAU, Directeur Général de la filiale ONE EXPERIENCE FACTORY.

Chaque BSPCE donnera droit à souscrire à 1 action au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2022.

13 – Programme de rachat d'actions – Actions auto détenues

Il n'y a eu aucun programme de rachat d'actions au cours de l'année 2018.
Au 31 décembre, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

14 – Fonds Propres - Endettement

Au 31 décembre 2018, la Société bénéficie d'une trésorerie disponible de 18.352 € et de capitaux propres positifs de 6.111.216 €.

15 – Cautionnement, avals, garanties et suretés

Néant.

16 – Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L.511-6 et R.511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

17 – Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société ou d'une société du Groupe.

18 – Commissaires aux Comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société du 2 juin 2017, le cabinet MAZARS a été désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022.

- Rémunérations perçues par les Commissaires aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires perçus par le Commissaire aux Comptes au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 9.000 €.

19 – Etat de la participation des salariés au capital social (art. L 225-102 du C. commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

20 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6, L.225-68 alinéa 6 et L.226-10 alinéa 2er nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. **Gouvernance d'entreprise**

Nous vous rappelons que la Direction Générale de la Société est assurée par votre Président du Conseil d'Administration, M. Pascal CHEVALIER.

Un Directeur Général Délégué, M. Gautier NORMAND, a été nommé au cours de l'exercice 2017 pour une durée illimitée.

2. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

- Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la société par chacun des mandataires sociaux :

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité d'administrateur	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Pascal CHEVALIER	Président Directeur Général Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2022
M. Alain MARTY	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2022
M. Gilles ENGUEHARD	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2022
M. Gautier NORMAND	Directeur Général Délégué Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2022
M. Bertrand BIARD	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2022

Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société hors la Société

M. Pascal CHEVALIER, Président du Conseil d'Administration et Directeur général de la Société est également :

- Administrateur de la société TRINOVA CREATION, société par actions simplifiée ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle - 69 370 ST DIDIER AU MONT D'OR et immatriculée sous le numéro unique 424 936 482 RCS LYON ;
- Administrateur de la société Trinova, société anonyme ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle - 69 370 St Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro unique 411 877 657 RCS LYON,
- Administrateur de la société Archipel SA, société anonyme ayant son siège social 101, rue Jean Jaurès - 92 300 Levallois-Perret et immatriculée sous le numéro unique 410 773 279 RCS NANTERRE,
- Administrateur de la société NEXTEDIA, société par actions simplifiée ayant son siège social au 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 429 699 770 RCS PARIS,
- Président et Directeur général de la société REWORLD MEDIA, société anonyme ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 439 546 011 RCS NANTERRE,
- Président de la société CPI, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare – 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 502 687 577,
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY » ayant son siège social 7, route de Fontainebleau 77930 CHAILLY EN BIERE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 323 362 582,

- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 » ayant son siège social 49, rue de l'Est 92100 BOULOGNE, au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 769 160.
- Gérant de la société EDI SIC, société à responsabilité limitée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou– 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro 397 912 528 RCS NANTERRE,
- Gérant de la société CTB, société à responsabilité limitée ayant son siège social 13, rue Saint Lazare – 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 323 362 590 RCS PARIS,
- Gérant de la société JAFO MARITIME, société à responsabilité limitée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE,
- Gérant de la société LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière ayant son siège social, 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE,
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société de droit chinois ayant son siège social 51 Goldhill Plaza # 12-11– SINGAPOUR (308 900) et immatriculée sous le numéro 201228461 D à Singapour,
- Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423.
- Président du Conseil d'administration de la société THE BLOCKCHAIN GROUP, société anonyme ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 504.914.094 RCS PARIS.

M. Gautier NORMAND, Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société, est également :

- Gérant de la société JAG CONSEILS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 86, rue de Paris – 92100 NANTERRE et immatriculée sous le numéro 789 696 648 au R.C.S. de NANTERRE ;
- Administrateur de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Directeur général délégué et Administrateur de la société REWORLD MEDIA, société anonyme ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 439 546 011 RCS NANTERRE

M. Alain MARTY, Administrateur, est également :

- Gérant de la société FINANCIERE AM, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 28, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 433 432 895 R.C.S. PARIS
- Gérant de la société BtoBRadio.tv, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 28, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 507 709 558 R.C.S. PARIS

- Gérant de la société SPORT & ENTREPRISE, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 28, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 527 476 907 R.C.S. PARIS
- Gérant de la société AM CONSULTANT, société civile ayant son siège social situé 28, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 485 087 118 R.C.S. PARIS
- Gérant de la société IMMOBILIERE AM, société civile immobilière ayant son siège social situé 28, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 451 849 228 R.C.S. PARIS

M. Gilles ENGUEHARD, Administrateur, est également :

- Président de la société NETWORK FINANCES, société par actions simplifiée ayant son siège social situé 13, rue Saint Lazare – 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 501 429 195 au R.C.S. PARIS ;
- Gérant de la société ROSHEART FINANCES, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 12, rue des immeubles industriels – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 434 128 690 au R.C.S. PARIS ;
- Gérant de la société LES ORMES DU PETIT PARC, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du petit parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 814 483 681 R.C.S. de CRETEIL;
- Gérant de la société IMMO PARK MONTERA, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du petit parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 837 856 913 R.C.S. de CRETEIL ;
- Gérant de la société PRINCESSE FEE, société civile immobilière ayant son siège social situé 12, rue des immeubles industriels – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 444 373 401 au R.C.S. PARIS ;
- Gérant de la société ATENYS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 33 avenue Philippe Auguste – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro 425 141 066 au R.C.S. de PARIS ;

M. Bertrand BIARD, Administrateur, est également :

- Gérant de la société BLD PUBLIC AND CO, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 6 RUE VITAL - 75016 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 431 247 485 R.C.S. PARIS.

3. Rémunération des dirigeants

Néant.

4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou

qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

5. Conventions conclues directement ou indirectement entre un dirigeant ou un associé à plus de 10% de la Société et une filiale à plus de 50% de la Société

Néant.

6. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

	DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE	FIN DE LA DELEGATION
1.	Assemblée Générale du 24 juin 2017 : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	Néant	24.08.2019
2.	Assemblée Générale du 24 juin 2017 : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	Néant	24.08.2019
3.	Assemblée Générale du 14 mai 2018 : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes Plafond : 2.500.000 € Durée : 18 mois	Néant	14.11.2019

4.	Assemblée Générale du 24 juin 2017 : Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	Néant	24.08.2019
5.	Assemblée Générale du 14 mai 2018 : Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer Plafond : 10% du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration Durée : 38 mois	Néant	14.06.2021
6.	Assemblée Générale du 14 mai 2018 : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise Plafond : 500.000 BSPCE Durée : 18 mois	Néant	14.11.2019
7.	Assemblée Générale du 24 juin 2017 : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions Plafond : 10% du capital social pour un montant maximal de 6.771.777 € Durée : 18 mois	Néant	24.12.2018
8.	Assemblée Générale du 14 mai 2018 : Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise Plafond : 3% du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration Durée : 18 mois	Néant	14.11.2019

7. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez en Annexe 2 la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Conclusion

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1
Tableau des résultats des exercices clos depuis la constitution de la société

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Société : ONE EXPERIENCE
Exercice du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018
Devise : Euro

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16		
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
* Capital social	5 873 719	5 873 719	10 000		
* Nombre des actions ordinaires existantes	5 873 719	5 873 719	10 000		
* Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
* Nombre maximum d'actions à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
* Chiffre d'affaires hors taxes	-	54 779	-		
* Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	44 385	- 106 380	- 4 717		
* Impôt sur les bénéfices	-	-	-		
* Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-		
* Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	44 385	- 106 380	- 4 717		
RÉSULTATS PAR ACTION					
* Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,008	- 0,018	- 0,472		
* Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,008	- 0,018	- 0,472		
* Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
* Effectif moyen des salariés employés	-	1	1		
* Montant de la masse salariale	-	23 725	953		
* Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	-	2 921	123		

Annexe 2
Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

Néant

ONE EXPERIENCE

Comptes Consolidés 2018

ONE EXPERIENCE

Comptes consolidés
non audité
Exercice clos le 31 décembre 2018

ONE EXPERIENCE
8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt

Comptes consolidés

1 Bilan consolidé

En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition	8.1	5 347	5 347
Immobilisations incorporelles	8.1	5	3
Immobilisations corporelles	8.2	2 643	2 706
Immobilisations financières	8.3	16	16
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		**8 011**	**8 072**
ACTIF CIRCULANT			
Créances d'exploitation	8.4	235	252
Créances hors exploitation	8.4	93	13
Charges constatées d'avance	8.4	6	8
Trésorerie	8.5	34	169
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**368**	**443**
TOTAL DE L'ACTIF		**8 379**	**8 514**

En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital	8.6	5 874	5 874
Primes		393	395
Réserves		-321	-5
Résultat net		-257	-316
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4	**5 689**	**5 948**
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		**5 689**	**5 948**
DETTES			
Dettes financières	8.7	2 129	2 233
Dettes d'exploitation	8.8	434	246
Dettes hors exploitation	8.8	93	73
Produits constatés d'avance	8.8	33	15
TOTAL DU PASSIF CIRCULANT		**2 689**	**2 567**
TOTAL DU PASSIF		**8 379**	**8 514**

2 Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	794	174
Autres produits d'exploitation	6	1
Charges d'exploitation		
Achats consommés	-112	-46
Charges externes et autres	-490	-183
Impôts, taxes et versements assimilés	-19	-7
Charges de personnel	-191	-79
Dotations aux amortissements et provisions	-156	-69
Autres charges de gestion courante	-32	-15
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-200**	**-223**
Produits financiers	0	
Charges financières	-47	-22
RESULTAT FINANCIER	**-47**	**-22**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**-247**	**-245**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-10**	**-71**
Impôts sur les bénéfices		
Impôts différés		
Participation (avant reclassement)		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	**-257**	**-316**
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		
Dotations/reprises aux amort. des écarts d'acquisition		
Compte de liaison résultat		
Autres produits et charges		
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**-257**	**-316**
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**-257**	**-316**

3 Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - K€		Notes	Montants au 31/12/2018	Montants au 31/12/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION	**RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES**		**-257**	**-316**
	Amortissement des écarts d'acquisition	8.1/8.8		
	Dotations aux Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	8.1/8.2/8.3/8.8	156	69
	Coût de l'endettement financier	8.8	47	
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		**-54**	**-247**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**Variation nette exploitation**		**172**	**-168**
	Var° des Créances d'exploit°	8.4	18	-226
	Var° des Dettes d'exploit°	8.8	154	58
	Variation nette hors exploitation		**-4**	**-467**
	Var°des créances hors exploitation		-71	-29
	Var°des dettes hors exploitation	8.8	40	-445
	Charges et produits constatés d'avance	8.7 / 8.8	27	7
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		**168**	**-635**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			**114**	**-882**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décaisst / acquisition immos corporelles & incorporelles	8.1/8.2	-97	-239
	Encaisst / cession d'immos corp et incorp			
	Décaisst / acquisition immos financières			-5 033
	Incidence des variations de périmètre			-151
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			**-97**	**-5 424**
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ou apports, et frais liés	4 / 5.3	-1	6 259
	Encaissements provenant d'emprunts	8.7	30	275
	Remboursement d'emprunts	8.7	-134	-58
	Variation des intérêts courus	8.7	-47	-1
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			**-152**	**6 475**
VARIATION DE TRESORERIE			**-135**	**169**
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	**31/12/N-1**	**169**	
	TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	**31/12/N**	**34**	**169**

(*) y compris concours bancaires courants

4 Variation des capitaux propres

Montants en K€ Situation à la clôture	*Capital social*	*Primes*	*Réserves consolidées*	*Résultat de l'exercice*	*Total des capitaux propres - part du groupe*	*Intérêts minoritaires*
Solde au 31/12/2016	**10**			**-5**	**5**	
Augmentation de capital	5 864	395			6 258	
Affectation du résultat 2016			-5	5		
Résultat de l'exercice 2017				-316	-316	
Autres mouvements						
Plafonnement des minoritaires						
Solde au 31/12/2017	**5 874**	**395**	**-5**	**-316**	**5 948**	
Augmentation de capital One Expérience						
Affectation du résultat 2017			-316	316		
Résultat de l'exercice 2018				-257	-257	0
Autres mouvements		-1			-1	
Solde au 31/12/2018	**5 874**	**393**	**-321**	**-257**	**5 689**	

5 Faits majeurs

5.1 Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés de la société mère ONE EXPERIENCE sont présentés au 31 décembre 2018 avec un exercice d'une durée de 12 mois.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, les comptes consolidés étaient présentés avec un exercice d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2017, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

5.2 Mouvements de périmètre

Aucun mouvement de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

6 Activités et organigramme du groupe

6.1 Activités

La société ONE EXPERIENCE, société consolidante du Groupe ONE EXPERIENCE, est une société anonyme de droit français. Elle est cotée sur EURONEXT à Paris. Son siège social est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt.

Le capital social de la société ONE EXPERIENCE est composé de 5 873 719 actions au 31 décembre 2018 pour un total de 5 873 719 euros.

6.2 Organigramme du groupe au 31 décembre 2018

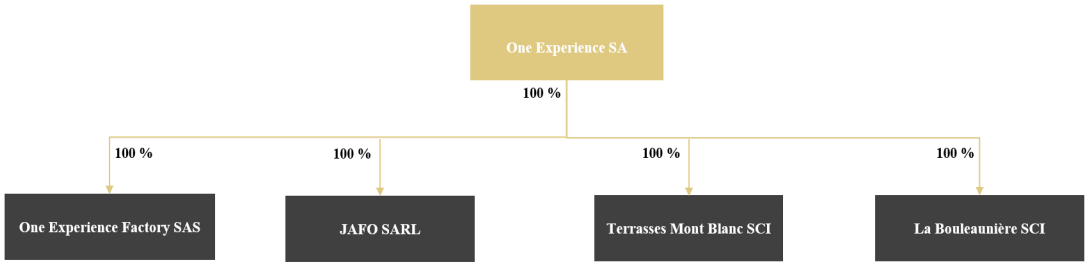

6.3 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2018	% contrôle 31/12/2018	% intérêt 31/12/2018
SA One Expérience	824 187 579	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère	Société mère	Société mère
SAS One Expérience Factory	831 284 849	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	100,00%	100,00%
SARL JAFO	408 786 424	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	100,00%	100,00%
SCI Les Terrasses du Mont-Blanc	819 676 123	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	100,00%	100,00%
SCI La Bouleaunière	821 749 926	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	100,00%	100,00%

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ONE EXPERIENCE sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France appliquant les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable.

Depuis l'exercice clos au 31/12/2017, le groupe intègre l'application du Règlement 2015-07, n'ayant aucun impact pour le groupe.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour toutes les sociétés. Toutes les participations significatives dont ONE EXPERIENCE assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif de droit est reconnu dès lors que la société détient plus de 50% des droits de vote.

Le contrôle exclusif de fait est reconnu dès lors que la société exerce un contrôle effectif de la société. Ce dernier est également présumé si la société-mère détient une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre associé ne détient une part supérieure.

Celles dans lesquelles ONE EXPERIENCE exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les participations répondant aux critères ci-dessus sont consolidées.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

7.2.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires peuvent être supportés par le

Groupe, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

7.2.3 Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.4 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

En application du règlement ANC 2015-07 du 23/11/2015, homologué par arrêté du 4-12-2015, les écarts d'acquisitions positifs constatés à compter du 1er janvier 2016, et avec une durée d'utilisation non limitée, font l'objet de test de dépréciation et cessent d'être amortis.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres de La Bouleaunière par ONE EXPERIENCE pour un montant de 598 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres Les Terrasses du Mont-Blanc par ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 223 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres de JAFO par ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 527 K€.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

7.2.5 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31/12/2018, d'une durée de 12 mois.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI NON N/A	Note
Comptabilisation des contrats de location-financement	N/A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	N/A	
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

7.3.2.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses pour des produits, procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sont comptabilisés comme actifs dans le bilan si le produit ou le procédé est technologiquement ou commercialement viable et que le groupe dispose des ressources nécessaires pour achever son développement. Les frais activés peuvent inclure les coûts des matériaux, le travail direct et une quote-part raisonnable des coûts indirects.

Les frais activés en immobilisations respectent les critères suivants :
- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever le projet ;
- Capacité d'utiliser ou de vendre ;
- Avantages économiques futurs ;
- Ressources suffisantes ;
- Evaluation fiable des dépenses.

7.3.2.2 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

7.3.4 Contrats de location-financement

Aucun contrat de location-financement n'a été souscrit par le Groupe au 31/12/2018.

7.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

7.3.8 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé s'il y a lieu des impositions différées.

Conformément aux prescriptions du CRC n°99.02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif dans les provisions pour risques et charges, ou le cas échéant à l'actif.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

7.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Aucun engagement n'a été constaté à la clôture de l'exercice.

7.3.10 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Ecart d'acquisition (1)	5 347		5 347
Frais d'établissement	2	-1	1
Concessions, brevets, licences	7	-3	4
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 356**	**-4**	**5 352**

Les variations des immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition sont les suivantes :

En K€ - Flux des immobilisations incorporelles *(hors écarts d'acquisitions)*	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Clôture N-1	**4**	**-1**	**3**
Augmentations	5	-3	2
Diminutions			
Autres mouvements			
Clôture N	**9**	**-4**	**5**

(1) Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

En K€	31/12/2017	Amortissements Dépréciations	31/12/2018
Valeurs Brutes			
JAFO	2 527		2 527
Terrasses du Mont-Blanc	2 223		2 223
La Bouleaunière	598		598
Total Valeurs Brutes	**5 347**		**5 347**
Amortissements et dépréciations			
JAFO			
Terrasses du Mont-Blanc			
La Bouleaunière			
Total Amortissements et dépréciations			
Valeurs nettes			
JAFO	2 527		2 527
Terrasses du Mont-Blanc	2 223		2 223
La Bouleaunière	598		598
Total Valeurs Nettes	**5 347**		**5 347**

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres de la société La Bouleaunière par ONE EXPERIENCE pour un montant de 598 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres de la société Les Terrasses du Mont-Blanc par ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 223 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 suite à l'acquisition des titres de la société JAFO par ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 527 K€.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.
Au cours de l'exercice 2018, aucun ajustement n'a été effectué. Les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de dépréciation au 31/12/2018.

8.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	184		184
Constructions	2 027	-175	1 852
Installations tech, mat et outillages ind.	127	-102	26
Autres immobilisations corporelles	1 788	-1 298	490
Immobilisations corporelles en cours	92		92
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 218**	**-1 575**	**2 643**

Les variations des immobilisations corporelles sont les suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Clôture N-1	**4 128**	**-1 422**	**2 706**
Mouvements de périmètre			
Augmentations	91	-153	-63
Diminutions			
Clôture N	**4 218**	**-1 575**	**2 643**

8.3 Immobilisations financières

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Dépots et cautionnements	16		16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**16**		**16**

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clôture N-1	16		16
Augmentations			
Clôture N	16		16

Les immobilisations financières correspondent à la prise en compte du dépôt et cautionnement dans les comptes sociaux de l'entité JAFO.

8.4 Ventilation des créances

Les créances en valeurs nettes se décomposent, de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	65	0	64
Clients Factures à émettre	0		0
Créances sociales	17		17
Autres créances fiscales (hors IS)	154		154
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	235	0	235
Débiteurs divers	93		93
Etat - impôts sur les bénéfices	0		0
TOTAL CREANCES HORS EXPLOITATION	93		93
Charges constatées d'avance	6		6
TOTAL CREANCES	334	0	333

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Clients	65	65	
Clients Factures à émettre	0	0	
Créances sociales	17	17	
Autres créances fiscales (hors IS)	154	154	
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	235	235	
Débiteurs divers	93	93	
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	
TOTAL CREANCES HORS EXPLOITATION	93	93	
Charges constatées d'avance	6	6	
TOTAL CREANCES	334	334	

8.5 Trésorerie active

La trésorerie active se décompose de la manière suivante :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	34	169
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	**34**	**169**

8.6 Capital social

Au 31/12/2018, le capital social est de 5 873 719,00 €, aucun mouvement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

8.7 Dettes financières

La nature des dettes financières est la suivante :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 128	2 232
Intérêts courus non échus	1	1
DETTES FINANCIERES	**2 129**	**2 233**

La variation des dettes financières est la suivante :

En K€	Emprunts auprès des établissements de crédit	Intérêts courus non échus	Solde
Clôture N-1	**2 232**	**1**	**2 233**
Mouvements de périmètre			
Augmentation	30		30
Remboursement	-134		-134
Variation			
Clôture N	**2 128**	**1**	**2 129**

8.8 Dettes d'exploitation et hors exploitation

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	164	66
Factures non parvenues	100	85
Dettes sociales (Personnel, organismes sociaux...)	21	22
Dettes fiscales (Hors IS)	149	73
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	**434**	**246**
Fournisseurs d'immobilisations	3	5
Comptes courants créditeurs	61	68
Dettes diverses	29	0
TOTAL DETTES HORS EXPLOITATION	**93**	**73**
Produits constatés d'avance	33	15
TOTAL DETTES	**560**	**334**

Les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	164	164	
Factures non parvenues	100	100	
Dettes sociales (Personnel, organismes sociaux...)	21	21	
Dettes fiscales (Hors IS)	149	149	
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	**434**	**434**	
Fournisseurs d'immobilisations	3	3	
Comptes courants créditeurs	61	61	
Dettes diverses	29	29	
TOTAL DETTES HORS EXPLOITATION	**93**	**93**	
Produits constatés d'avance	33	33	
TOTAL DETTES	**560**	**560**	

8.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice figurant en résultat d'exploitation est détaillé de la manière suivante :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de Prestations de services	794	174
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**794**	**174**

8.10 Détail des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation figurant en résultat d'exploitation sont détaillées de la manière suivante :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Achats matières 1ères & autres appro.	-40	-22
Achats d'études et prestations de service	-19	-5
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	-53	-19
Autres charges externes et autres charges d'exploitation	-490	-183
Impôts, taxes et versements assimilés	-19	-7
Rémunération du personnel	-149	-64
Charges sociales	-42	-15
Dotations amort. et prov. d'exploit.	-156	-69
Autres charges d'exploitation	-32	-15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-1 000**	**-399**

8.11 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits financiers	0	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**0**	
Intérêts et charges financiers	-47	-22
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**-47**	**-22**
RESULTAT FINANCIER	**-47**	**-22**

8.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur op. de gestion		7
Autres produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-10	-78
Autres charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-10**	**-71**

8.13 Autres informations

8.13.1 Evénements postérieurs à la clôture

N/A

8.13.2 Rémunération des dirigeants

N/A

8.13.3 Effectifs

Effectifs	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	0	0
Employés	4	3
TOTAL	4	3

8.13.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 9K€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 pour les sociétés intégrées globalement, contre 12K€ au 31/12/2017.

ONE EXPERIENCE

Comptes Sociaux 2018

I. BILAN AU 31/12/2018

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 710	988	722	1 325
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 500	563	1 937	2 437
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 033 000		5 033 000	5 033 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**5 037 210**	**1 551**	**5 035 659**	**5 036 762**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	65 735		65 735	65 735
Autres créances	1 131 137		1 131 137	1 064 354
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres :)				
Disponibilités	18 352		18 352	90 834
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	233		233	
ACTIF CIRCULANT	**1 215 456**		**1 215 456**	**1 220 922**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 252 666**	**1 551**	**6 251 115**	**6 257 685**

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 5 873 719)	5 873 719	5 873 719
Primes d'émission, de fusion, d'apport	393 428	394 533
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes)		
Report à nouveau	-111 545	-4 717
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-44 385**	**-106 828**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**6 111 216**	**6 156 707**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 191	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 785	26 609
Dettes fiscales et sociales	11 584	14 363
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 339	60 006
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**139 899**	**100 978**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 251 115**	**6 257 685**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

Rubriques	Exercice 2018 France	Exercice 2018 Exportation	Exercice 2018 Total	Exercice 2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				54 779
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				**54 779**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				1 422
Autres produits				7
PRODUITS D'EXPLOITATION				**56 208**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			40 237	51 120
Impôts, taxes et versements assimilés			129	420
Salaires et traitements			-1 219	29 834
Charges sociales			-357	3 080
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 104	448
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			21	233
CHARGES D'EXPLOITATION			**39 915**	**85 135**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-39 914**	**-28 928**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**1 471**	**452**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 471	452
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**-1 471**	**-452**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-41 385**	**-29 379**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**3 000**	**77 449**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 000	77 449
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-3 000**	**-77 449**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**0**	**56 208**
TOTAL DES CHARGES			**44 386**	**163 036**
BENEFICE OU PERTE			**-44 385**	**-106 828**

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La SA ONE EXPERIENCE au capital de 5 873 719 euros dont le siège social est 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et dont le SIREN est 824 187 579 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2018 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 6 251 115 euros
- Résultat net comptable : -44 385 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

La société One Experience opte pour le régime d'intégration fiscale à partir du 01/01/2018.

1.3. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 sont donc comparables.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société One Experience a réalisé une augmentation de capital en mars 2019 pour un montant total de 585 000€. Une deuxième augmentation de capital est en cours pour un montant total de 125 000€.

La société One Experience Hotel a été créée début 2019, détenue à 100% par la société One Experience, en vue de l'acquisition d'un fonds de commerce.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2018-07 de décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisation corporelles et incorporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont des logiciels et marques.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

- Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable ;
- Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique ;
- Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité) ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant la durée de vie estimée de 1 ou 3 ans selon la méthode linéaire. Les marques ne sont pas amorties.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants.

Immobilisations corporelles	Durée amortissement en année
Install. générales agencts, aménagts	5 ans

4.1.3 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mise au rebut	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 710				1 710
Total 1 Incorporelles	**1 710**				**1 710**
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations, agencements….. Installations générales et agencements Installations techniques, matériels et outillages Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	2 500				2 500
Total 2 Corporelles	**2 500**				**2 500**
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles					
Acomptes					
TOTAL	**4 210**				**4 210**

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.4 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	385	604		988
Total 1	**385**	**604**		**988**
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	63	500		563
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	**63**	**500**		**563**
TOTAL	**448**	**1 104**		**1 551**

4.2. Immobilisations financières

Le poste des immobilisations financières est composé de titres de participations.

Les titres de participations ont été évalués au prix pour lequel ils sont été acquis, y compris les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2018	Provision	Valeur Nette au 31/12/2018
Autres participations	5 033 000			5 033 000		5 033 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL	**5 033 000**			**5 033 000**		**5 033 000**

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 1 197 105 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**1 197 105**	**1 197 105**	
Clients	65 735	65 735	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	6 878	6 878	
Groupe et associés (2)	1 124 260	1 124 260	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	233	233	
TOTAL	**1 197 105**	**1 197 105**	
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	65 735		65 735	65 735
Autres créances	1 131 137		1 131 137	1 064 354
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**1 196 872**		**1 196 872**	**1 130 089**

4.5. Charges constatées d'avance

			Variation	
Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	Montant	%
Charges constatées d'avance	233		233	n.a.
TOTAL	**233**		**233**	**n.a.**

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Affectation du résultat de l'exercice 2017 :

Les comptes de l'exercice 2017 ont fait apparaître une perte de 106 827 €. Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en totalité au compte « Report à nouveau ».

5.1.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 873 719			1

5.1.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Solde au 31/12/2017	Variation de capital	Affectation du résultat 2017	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2018
Capital social	5 873 719				5 873 719
Prime d'émission, de fusion, d'apport	394 533	-1 105			393 428
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-4 717		-106 828		-111 545
Résultat de l'exercice	-106 828		106 828	-44 385	-44 385
Subvention d'investissement					
Provision réglementées					
TOTAL	**6 156 707**	**-1 105**		**-44 385**	**6 111 216**

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	28 191	7 338	20 847	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 785	38 785		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10 956	10 956		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	628	628		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	61 339	61 339		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**139 899**	**119 046**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 814			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.				

5.3. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 100	13 800
Dettes fiscales et sociales		1 712
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**17 105**	**15 512**

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services		0		54 779

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	0	7
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	0	1 422
TOTAL	0	1 429

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 471 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**1 471**	**452**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 471	452
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**-1 471**	**-452**

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -3 000 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	77 449
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000	77 449
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-3 000**	**-77 449**

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	0
Agents de maitrise, techniciens et employés	
Ouvriers	
TOTAL	**0**

7.2. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital Capitaux propres	Q.P Détenue Divid.encaiss	Val.Brute Titres Val.Nette Titres	Chiffre d'affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)				
JAFO MARITIME 8, Barthélémy Danjou – 92100	7 622 -24 015	100	2 397 000 2 397 000	180 000 102 574
TERRASSES DU MONT-BLANC 8, Barthélémy Danjou – 92100	1 000 (185 501)	100	2 057 000 2 057 000	180 000 (3 021)
LA BOULEAUNIERE 8, Barthélémy Danjou - 92100	2 000 27 454	100	578 000 578 000	120 000 28 846
ONE EXPERIENCE FACTORY 8, Barthélémy Danjou – 92100	1 000 (-553 831)	100	1 000 1 000	(802 046) (341 013)

7.3. BSPCE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2017, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale en date du 24 juin 2017 a émis et attribué un total de 125.000 BSPCE à M. Edouard MASSEAU, Directeur Général de la filiale ONE EXPERIENCE FACTORY.

Chaque BSPCE donnera droit à souscrire à 1 action au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2022.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société ONE EXPERIENCE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Les règles et méthodes comptables applicables aux titres de participation sont décrites dans la note 6.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que le niveau des provisions constituées le cas échéant, portant sur les titres de participation, était suffisant au regard notamment de la quote-part détenue par la société dans l'actif net réévalué de la filiale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 26 juin 2019,

Le commissaire aux comptes,

MAZARS

BAPTISTE KALASZ

Conventions Réglementées 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société One Experience SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Néant

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société CTB**

  - ***Convention de compte-courant***

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER (administrateur et Président)

Nature et objet : le conseil d'administration du 24 juin 2017 a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associés entre la société CTB représentée par son Gérant M. Pascal CHEVALIER, et ONE EXPERIENCE pour une durée indéterminée.

Modalités : avances en comptes courant en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie de la Société moyennant un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt maximum fiscalement déductible aux comptes courants d'associés déterminé à l'article 39 1 3° du CGI.

Motifs : ce compte courant est issu de l'acquisition par ONE EXPERIENCE du compte courant détenu par CTB dans les sociétés SCI LA BOULEAUNIERE, SCI LES TERRASSES DU MONT BLANC et la SARL JAFO MARTIME suite aux apports des titres de ces dernières à ONE EXPERIENCE (les apporteurs des titres des filiales n'étant plus associés de ces dernières, ils n'ont plus vocation à détenir un compte courant directement dans les filiales).

Le solde du compte-courant est nul au 31 décembre 2018 et aucun intérêt n'a été comptabilisé sur la période.

- **Avec la société ROSHEART FINANCES**

  - ***Convention de compte-courant***

Personne concernée : M. Gilles ENGUEHARD (administrateur)

Nature et objet : le conseil d'administration du 24 juin 2017 a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associés entre la société ROSHEART FINANCES représentée par son Gérant M. Gilles ENGUEHARD, et ONE EXPERIENCE pour une durée indéterminée.

Modalités : avances en comptes courant en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie de la Société moyennant un taux d'intérêt égal au taux

d'intérêt maximum fiscalement déductible aux comptes courants d'associés déterminé à l'article 39 1 3° du CGI.

Motifs : ce compte courant est issu de l'acquisition par ONE EXPERIENCE du compte courant détenu par ROSHEART dans les sociétés SCI LES TERRASSES DU MONT BLANC et la SARL JAFO MARTIME suite aux apports des titres de ces dernières à ONE EXPERIENCE (les apporteurs des titres des filiales n'étant plus associés de ces dernières, ils n'ont plus vocation à détenir un compte courant directement dans les filiales).

Le solde du compte-courant est nul au 31 décembre 2018. Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice.

- **Avec la société CPI**

  - ***Convention de compte-courant***

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER (administrateur et Président)

Nature et objet : le conseil d'administration du 24 juin 2017 a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associés entre la société CPI représentée par son Gérant M. Pascal CHEVALIER, et ONE EXPERIENCE pour une durée indéterminée.

Modalités : avances en comptes courant en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie de la Société moyennant un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt maximum fiscalement déductible aux comptes courants d'associés déterminé à l'article 39 1 3° du CGI.

Motifs : l'intérêt de cette convention pour ONE EXPERIENCE est de pouvoir bénéficier d'avances en compte courant de la société CPI lui permettant d'assurer ses besoins de trésorerie à court terme.

Le compte-courant s'élève au 31 décembre 2018 à 61 338,47 €. Les intérêts comptabilisés sur l'exercice sont de 1 338,47 €.

Fait à Paris La Défense, le 26 juin 2019,

Le Commissaire aux comptes,

MAZARS

Baptiste KALASZ